

Décision

Générale

colonial

Décision n° 51 du 13 janvier 1961 :

n° 51

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
13 janvier 1961

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1961

Date du numéro
31 janvier 1961

TEXTE INTÉGRAL

L'Adjudant Waberi Arred, Mle 18, est admis à faire valoir ses droits à la retraite d'ancienneté pour compter du 1^e février 1961. Il sera rayé des contrôles de la Garde Territoriale ledit jour et recevra le certificat de bonne conduite. Ce gradé totalisant à cette date 21 ans de service dans les forces locales percevra une allocation viagère annuelle d'ancienneté de cinquante huit mille deux cents francs, payable trimestriellement.